

Rapport d'activités 2010

ACCM
Arles Crau Camargue Montagnette





Sommaire

Rapport d'activités 2010



L'agglo en un clin d'œil p. 4
L'agglo en un clin d'œil

Aménagement de l'espace p. 6
Aménagement de l'espace



Économie p. 8
Économie

Emploi p. 11
Emploi

Transports p. 14
Transports



Habitat p. 16
Habitat

Politique de la ville p. 19
Politique de la ville

École de musique p. 22
École de musique



Eau & assainissement p. 24
Eau & assainissement

Les finances intercommunales p. 28
Les finances intercommunales

Le conseil communautaire p. 32
Le conseil communautaire



Les services communautaires p. 34
Les services communautaires

Le mot du président



Sur notre territoire comme ailleurs en France et dans le monde, la crise économique aura fait de gros dégâts durant l'année 2009. De nombreuses entreprises ont ainsi souffert, certaines devant même renoncer, laissant sur le carreau plusieurs centaines de salariés, premières victimes de décisions radicales qui ont souvent été mal comprises. Les cas les plus emblématiques ont été les fermetures de Linpac à Tarascon et des Papeteries Étienne à Arles.

Pas encore sortis de cette crise économique, et voilà que nous nous dirigeons tout droit, au niveau des collectivités locales, vers une crise financière et institutionnelle dont nous nous serions volontiers passé.

Fin 2009, l'État a en effet purement et simplement supprimé ce qui constituait près des deux tiers des recettes de fonctionnement d'ACCM : la taxe professionnelle. 37 millions d'euros qui s'envolent, remplacés par un zeste de taxes maintenues sur les entreprises, un soupçon de taxes sur les ménages, et une dose de dotations pour faire passer la pilule et promettre une compensation totale pour les collectivités... la première année. Mais personne n'est dupe et de nombreuses communautés, dont ACCM, perdront beaucoup au bout du compte (près d'un million d'euros par an selon nos estimations).

Et comme cela ne suffit pas, se prépare une réforme des collectivités territoriales qui, là aussi, inquiète, tant par la perspective de la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements, qui priverait ACCM du soutien pourtant indispensable de ces deux collectivités partenaires, que des futurs redécoupages intercommunaux, dont on ne sait à quelle sauce ils vont manger les territoires comme les nôtres.

Rien de très réjouissant donc...

Et pourtant, le rôle des collectivités et de la puissance publique est bien, dans des conjonctures difficiles, de faire face, de redoubler d'efforts pour créer de l'emploi, accompagner ceux qui souffrent, investir dans l'avenir, faire le pari de l'intelligence et de l'innovation.

Donc, malgré ces signaux négatifs, ACCM a décidé en 2009, comme elle le fera en 2010, de poursuivre son action en faveur d'un développement durable et solidaire de territoire. Pas de crise de confiance ni de crise de foi en l'avenir donc, mais au contraire des efforts maintenus et renforcés pour continuer à aménager des zones économiques pour accueillir de nouvelles entreprises, accompagner les personnes qui ont perdu leur emploi pour qu'elles retrouvent le plus rapidement possible une activité, financer la construction de logements sociaux, améliorer les services publics de l'eau de l'assainissement, du transport, au bénéfice des usagers et dans le respect de l'environnement, et bien d'autres actions que je vous invite à découvrir au fil des pages.



Claude **Vulpian**,
président

L'agglo en un clin d'œil



Les 8 domaines de *compétences*

Eau & assainissement

Développement économique

Transports & déplacements

Politique de la ville

Aménagement de l'espace

Habitat

Emploi

Ecole de musique



→ 79 965 habitants

Boulbon

Maire :
Rolland Roche

1 555 habitants
19 km²



Arles

Maire :
Hervé Schiavetti

53 058 habitants
759 Km²



Tarascon

Maire :
Charles Fabre

13 582 habitants
74 km²



Saint-Martin-de-Crau

Maire :
Claude Vulpian

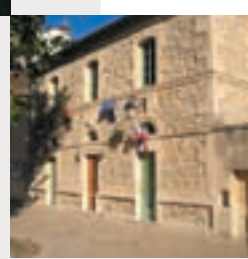
11 520 habitants
215 km²



Saint-Pierre-de-Mézoargues

Maire :
Jacky Picquet

250 habitants
4 km²



→ 5 communes

→ 107 100 hectares

→ 35 conseillers communautaires



Aménagement de l'espace

Un développement respectueux du territoire



"L'objectif de la communauté d'agglomération est de stimuler un développement économique, urbain, et humain respectueux de la bio-diversité de notre territoire. L'engagement d'ACCM dans la charte du Parc de Camargue en est un des exemples."

Hervé Schiavetti,
vice-président, délégué à l'aménagement de l'espace,
maire d'Arles

Développer le territoire en respectant son environnement naturel, ACCM s'engage.

ACCM s'implique dans plusieurs structures et projets qui assurent l'évolution maîtrisée de son territoire sur un plan humain, économique et environnemental.

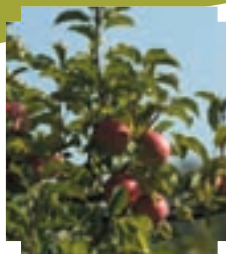
Le Scot, un outil d'aménagement durable

Durant l'année 2010, ACCM a poursuivi sa participation active aux travaux d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (Scot) élaboré par le syndicat mixte du Pays d'Arles (27 communes, environ 160 000 habitants).

Le Scot, créé par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) et renforcé par la loi portant engagement national pour l'environnement, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

Le schéma est destiné à servir de cadre de référence sur les questions d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure donc la cohérence tout comme il assure la cohérence des documents communaux ou intercommunaux, tels les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de déplacement urbain (PDU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU).





En plus

Le service d'information géographique

Le 1^{er} novembre 2010 a eu lieu la création officielle du service information géographique communautaire. Le SIG est un ensemble d'outils, de données et de compétences qui permet notamment de capitaliser la connaissance accumulée sur le territoire entre tous les acteurs, afin de communiquer avec une visualisation claire des données (cartes, infographie, images virtuelles) : "une bonne carte vaut mieux qu'un long discours". Grâce à ses interfaces cartographiques simples, le SIG ACCM est ouvert à tous : élus, décideurs, techniciens et partenaires d'ACCM.

Le développement éolien

L'étude du zonage du développement éolien (ZDE) et des projets photovoltaïques sur le territoire communautaire a été réalisée en 2009 et finalisée en 2010. Les secteurs validés avec leurs définitions seront présentés aux services de l'Etat pour validation au titre de la constructibilité, de l'impact environnemental et vis-à-vis des monuments classés au patrimoine historique.

La version définitive sera transmise en 2011 au Préfet pour application du zonage éolien. Les enjeux portent sur la définition du petit éolien en termes de taille admissible et pour le grand éolien sur la compatibilité environnementale. Quant au photovoltaïque, il s'agit d'aboutir à identifier les quelques secteurs susceptibles d'accueillir les grands projets en nombre réduit (au sol et sur les bâtiments de grande dimension) et de proposer des limites concernant les constructions individuelles.



A noter

ACCM participe à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du Pays d'Arles (2007-2013). Dans ce cadre, une enveloppe de fonds publics bénéficiera au territoire d'ACCM pour son développement. Leader est un programme européen dont un des objectifs est de financer des actions innovantes en milieu rural.



L'adhésion d'ACCM au syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue

Tout au long de l'année 2009, ACCM a contribué aux travaux de révisions de la charte du Parc naturel régional de Camargue, puis adhéré en 2010 au syndicat mixte du Parc. Cette nouvelle charte révisée prévoit une extension du parc sur la rive gauche du grand Rhône, avec un périmètre qui passe de 85 000 à 100 000 hectares, intégrant les Marais du Vigueirat et une partie de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Par son adhésion au syndicat mixte du Parc, ACCM démontre ainsi sa volonté d'accompagner le développement et la préservation d'un territoire d'exception qu'est la Camargue

En bref

ACCM a poursuivi sa participation au programme de démostration expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud. Une action qui a démarré en 2006, cofinancée par l'Etat, le Conseil général, le Conseil régional et le San Ouest Provence. ACCM participe à hauteur de 16,6% du montant global estimé à un million d'euros.



Boucles locales haut débit

Le syndicat mixte du Pays d'Arles a lancé en janvier 2009 un repérage des zones blanches (pas de débit) et grises (débit faible), afin d'améliorer la couverture numérique en haut débit du territoire, dans le cadre de l'appel à projet régional boucles locales haut débit (BLHD). A la suite de cette étude,

ACCM s'est portée candidate à la mise en œuvre de ce projet sur son territoire. Le coût de ce programme est de 1,3 millions d'euros, cofinancé à 80% par la Région Paca, le Conseil général et le Feder. Les premiers travaux de câblage démarreront dans l'année 2011.



Economie

Des zones en développement



"ACCM a souhaité, en 2010, favoriser la mise en place d'actions de revitalisation et de dynamisation du commerce et de l'artisanat sur son territoire. L'objectif est de favoriser le maintien, la modernisation et l'adaptation des entreprises de proximité, vecteur de la richesse économique du territoire."

Charles Fabre,
vice-président, délégué au développement économique,
maire de Tarascon

La communauté d'agglomération veille à promouvoir son territoire auprès d'entreprises nouvelles et créatrices d'emplois.

L'implication d'ACCM dans les zones économiques a marqué l'année 2010 avec notamment le développement des zones Ecopole et Bois-de-Leuze à Saint-Martin-de-Crau, le démarrage de l'aménagement de la zone de Montmajour et la requalification de la Zi nord à Arles.



ZI nord et plaine de Montmajour, un aménagement attendu

Depuis plusieurs années, la zone nord arlésienne fait l'objet de nombreux projets économiques soumis à la construction de la digue de protection des inondations. Le démarrage de la construction ont été officiellement inaugurée le 9 décembre 2010 par Hervé Schiavetti, maire d'Arles et président du Symadrem, Pierre Casoldi, sous-préfet d'Arles et Claude Vulpian, président d'ACCM. Les projets peuvent ainsi démarrer. Il s'agit de l'aménagement et de la commercialisation de la Plaine de Montmajour, de travaux de création d'un giratoire et la mise en place d'une voie d'accès à la zone. L'ensemble de ces travaux sera terminé à l'automne 2011 pour un budget prévisionnel de 2 millions d'euros.

Parallèlement, pourront être lancés les projets de création d'une zone artisanale du Fer à cheval par ACCM et la construction d'une rocade afin de désengorger l'avenue de la libération et le nord d'Arles par le conseil général. La Zi nord bénéficie également d'une réhabilitation des voies (rue Cotton, chemin du Temple, rue Laugier et rue Copernic).



R I Q U
P É C I A I

La communauté d'agglomération poursuit l'aménagement et l'extension de ses zones économiques

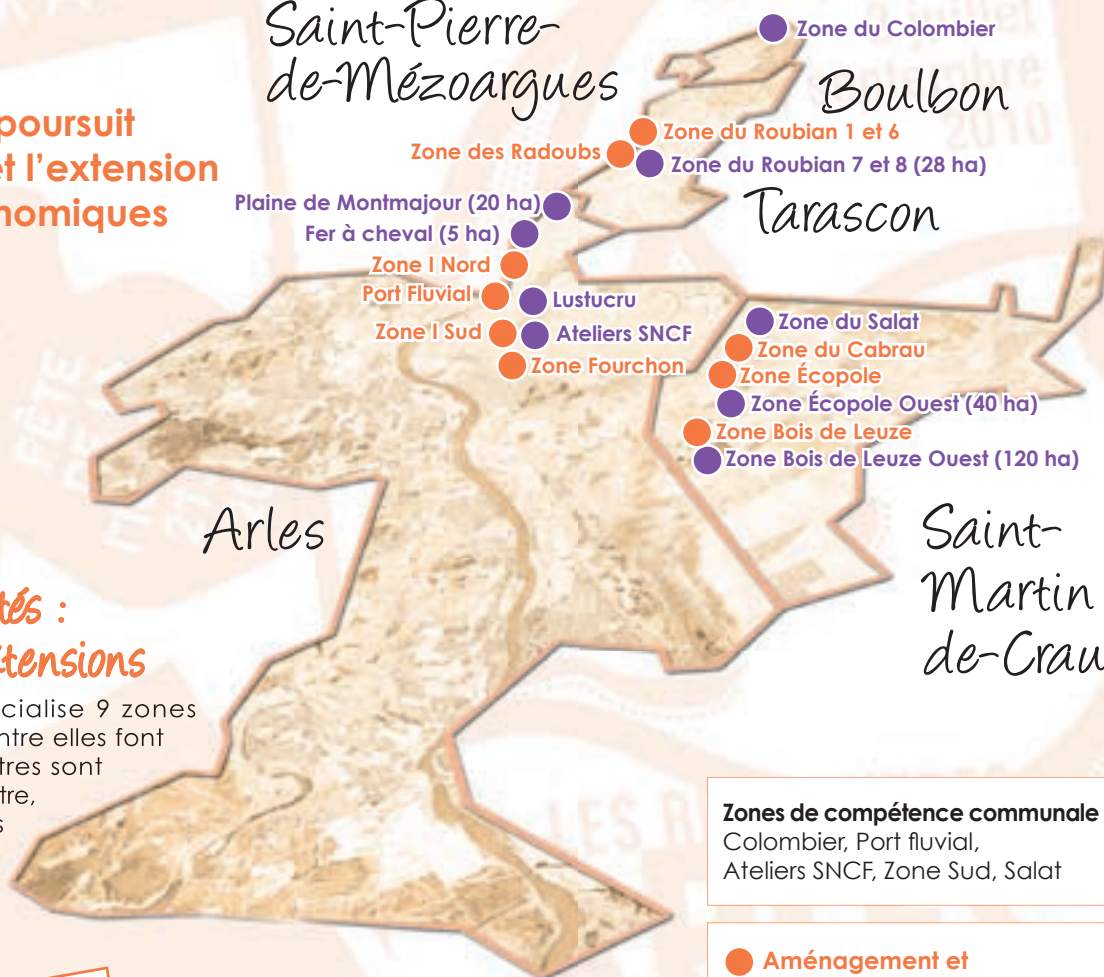
Saint-Pierre-de-Mézoargues

Boulbon

Tarascon

Arles

Saint-Martin-de-Crau



Les zones d'activités : achèvements et extensions

ACCM gère et commercialise 9 zones d'activités. Certaines d'entre elles font l'objet d'extension, d'autres sont nouvellement créées. Ci-contre, l'ensemble des zones d'activités communautaires, ainsi que les zones d'activités communales avec leurs projets d'extension.

Zones de compétence communale
Colombier, Port fluvial, Ateliers SNCF, Zone Sud, Salat

- Aménagement et commercialisation achevée
- Extension/création de zones

L'économie en chiffres

7 300 entreprises sur le territoire

16 550 salariés

19 secteurs d'activités

9 zones d'activités

640 entreprises installées dans les zones économiques

7 300 salariés travaillent dans les zones économiques



A noter

La journée inter-entreprise qui s'est tenue à Saint-Martin-de-Crau le 1er décembre 2010 a attiré 54 entreprises saint-martinoises.

→ L'entreprise Jean Martin en zone du Roubian à Tarascon a été inaugurée le 5 mai 2010



En plus

→ Le service économique a organisé un petit déjeuner chez A. Corros, entreprise invitante en ZI nord à Arles. Une dizaine d'entreprises ont répondu présentes. D'autres petits-déjeuners sont programmés en 2011 en ZI nord.



En bref

Trois nouvelles implantations

→ À Arles, sur les 45 demandes d'implantation ou de déménagement reçues, 12 ont été satisfaites. A Saint-Martin-de-Crau, 17 demandes d'implantation ou de déménagement ont été reçues, 4 ont été satisfaites. A Tarascon, 13 demandes d'implantation ou de déménagement ont été reçues, 4 ont été satisfaites.

→ À Saint-Martin-de-Crau, la société Foodex a débuté son activité en juillet 2010 et a créé 10 emplois grâce à son activité de commerce de gros en produits asiatiques (un terrain de 12 000 m² vendu en 2009) ; Décathlon a obtenu son permis de construire après deux ans d'instruction (terrain de 17 973 m² pour une activité de stockage et distribution de munitions sportives dans un bâtiment de 3 700 m² à construire courant 2011)



→ À Tarascon, l'entreprise Gisone, manufacture de béton destiné aux entreprises de BTP, construit son bâtiment sur un terrain de 5 hectares dans la zone du Roubian. Il est prévu à terme le recrutement de 35 personnes sur 3 ans. La fin des travaux est programmée en 2011. La société Métal Service organisation (chaudronnerie) a acheté un terrain de 2 000 m² sur Roubian 7 et deux compromis de vente ont été signés concernant deux lots de 2 000 m² sur Roubian 7 : l'entreprise Watt & Co (conception, fabrication et distribution de connectiques électriques) et Pro I Bat (vente de matériel incendie).

→ ACCM continue de soutenir la logistique en adhérant à des organismes chargés de la promotion de cette filière en pleine expansion : le cluster PACA logistique.

→ ACCM a financé en 2010 plusieurs évènements et projets qui participent au rayonnement de son territoire : "Camargue Gourmande", "Mon commerce en fête", le projet Archéomed, l'association Solid'Arles, le Prides Industrie Culturelle et Patrimoine.

→ ACCM a poursuivi son action en faveur de la création d'entreprises à travers l'accueil et l'appui aux porteurs de projets et par le soutien apporté à la plateforme d'initiative locale (PAIL). A travers elle, la communauté d'agglomération a pu soutenir, en 2010, 121 porteurs de projet. 28 ont été expertisés et 20 ont bénéficié d'une validation ainsi que d'un appui financier, ce qui a permis de générer la création ou le maintien de 42 emplois directs.



A noter

La communauté d'agglomération a acheté à la ville d'Arles en juin 2010 la Maison des éditeurs et des industries culturelles, située aux anciens ateliers SNCF à Arles. Cette acquisition, co-financée au tiers par la région Paca dans le cadre du contrat de développement, s'inscrit dans la volonté d'ACCM de renforcer son action de soutien aux entreprises culturelles. Le coût d'acquisition est de 1,5 millions d'euros.

En plus

L'acquisition d'une parcelle à la SNCF sur Ecopôle 4 en tant que réserve foncière pour la réalisation future d'une plateforme multimodale et d'un quai de déchargement. Objectif : disposer du foncier nécessaire pour développer le feroutage dans les zones de Saint-Martin-de-Crau.



Politique de la ville

Le développement social au plus près des habitants



"La forte dégradation du contexte économique et social rend aujourd'hui prioritaire la poursuite des actions soutenues par la politique de la ville. Celle-ci est un maillon indispensable des politiques publiques en direction des populations fragilisés des quartiers d'habitat locatif social du territoire communautaire. Notre engagement sur ce champ restera volontaire."

Bernard Jourdan,
conseiller communautaire,
délégué aux solidarités territoriales et au Cucs



En 2010, le service politique de la ville d'ACCM s'est à nouveau fortement mobilisé pour soutenir les opérateurs de proximité intervenant auprès des habitants des quartiers, grâce principalement aux financements du contrat urbain de cohésion sociale

La politique de la ville vise à favoriser le mieux vivre ensemble des habitants des quartiers prioritaires en les accompagnant dans une dynamique de développement social, éducative, culturelle et sportive.

Cucs, un an de plus

ACCM est engagée dans la mise en oeuvre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). En 2010, il a été prolongé d'un an. Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Il se décline géographiquement en direction des quartiers d'habitat locatif social classés en zone urbaine sensible (Zus) du territoire, (les quartiers de Barriol, Trébon et Griffeuille à Arles, centre-ville / Ferrages à Tarascon).
- Les partenaires financiers du Cucs sont la communauté d'agglomération, l'Etat et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses aides sont renforcées par une intervention financière complémentaire du Conseil général des Bouches-du-Rhône.
- Il est articulé autour d'enjeux dont il doit assurer la promotion et le développement à travers le financement d'actions mises en oeuvre par des associations locales et les services municipaux.



La programmation 2010 du contrat urbain de cohésion sociale

La programmation 2010 du Cucs a permis de financer 87 actions portées par 57 opérateurs différents, dont 45 associations, pour un montant total de 911 000 € de subventions.

Les parts respectives des crédits Cucs des différents financeurs sont les suivantes : ACCM : 335 000 €, Etat : 480 000 € et le Conseil régional Paca : 96 000 €. La part complémentaire du Conseil généraux est élevée à 54 000 €. 88 % des crédits sont affectés aux territoires Zus : 28% à Barriol, 23% à Griffeuille, 23% au Trébon et 14% au centre ville - Ferrages à Tarascon.

Globalement, Arles concentre 83 % des crédits, Tarascon 14 % et Saint-Martin-de-Crau 4 %. Les services municipaux d'Arles sont fortement impliqués, les 9 actions qu'ils conduisent correspondent à 21 % des crédits totaux de la programmation.



Zoom sur les actions principales du Cucs

Les opérations sont plus particulièrement concentrées sur la réussite éducative, la citoyenneté, l'accès à l'emploi et la prévention.

→ la réussite éducative (30 %) avec des dispositifs importants tels que l'accompagnement scolaire et les centres d'animations sportives sur Arles.

→ la thématique citoyenneté (17 %) regroupe les dispositifs d'accès aux droits.

→ l'accès à l'emploi (14 %) avec des actions complémentaires à celles de la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie). Elles concernent notamment les chantiers d'insertion du territoire.

→ La prévention (12 %), avec les deux dispositifs arlésiens de médiation (Zus, habitat) qui concentrent plus de la moitié des crédits de cette thématique.

Les autres thématiques : habitat, cadre de vie, accès au droit et santé représentent respectivement 11 %, 10 % et 6 % du total.



A noter

Le Cucs en 6 enjeux

- Soutenir l'accès à l'emploi et encourager le développement économique
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants
- Favoriser la citoyenneté, l'accès aux services publics et au droit
- Favoriser la réussite éducative
- Assurer la tranquillité quotidienne, prévenir et traiter la délinquance
- Promouvoir la santé.





En bref

La lutte contre les discriminations

ACCM a poursuivi en 2010 le portage d'un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD) dont l'animation du volet emploi, comme en 2009, a été confié à la Maison de l'emploi du Pays d'Arles (MDE). Le PTLD est un dispositif développé par l'Etat (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - DRJSCS) afin de permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur un territoire.

Dans ce cadre, ACCM a perçu de l'Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) une subvention de 10.000 euros reversée en intégralité à la MDE. Celle-ci va permettre, début 2011, de mettre en place une assistance juridique téléphonique en direction des "intermédiaires à l'emploi" du Plie et de Pôle emploi, afin de les aider dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et qui se sentent discriminées.

En plus

2010, une année transitoire

Le Cucs ayant été reconduit pour une année, 2010 s'est présentée comme une période transitoire, avant la mise en place de nouvelles règles d'intervention issues notamment de la réforme nationale en préparation de la géographie prioritaire.

La communauté d'agglomération a ainsi travaillé durant cette année sur la préfiguration des nouvelles modalités locales d'intervention. Elle a notamment développé, en partenariat avec l'Insee, un travail sur la situation sociale des quartiers du territoire. L'aboutissement de ce diagnostic (en avril) a confirmé la persistance, dans les Zus, d'une situation sociale préoccupante et de l'extension de la précarité à l'ensemble des grands ensembles locatifs sociaux HLM.

Les dispositifs associés à la politique de la ville

Comme les années précédentes, ACCM a poursuivi son partenariat avec l'État, le Conseil général, le Conseil régional et la Caf sur la gestion de dispositifs associés à la politique de la ville et hors Cucs. Selon les procédures en place, l'implication technique d'ACCM a été plus ou moins importante. Parmi ceux-ci :

- les actions "Intégration" financées par l'Etat : 3 actions pour 41 200 €,
- les actions "Ville - Vie - Vacances" (VJV) financées par l'État, en direction des jeunes en situation de rupture : 20 actions ont été retenues pour 25 000 € (plus 2 séjours "clés en mai")
- les actions Reaap (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) financées par la Caf visant à renforcer les compétences des parents à être les premiers éducateurs de leurs enfants : 10 actions pour 22 000 €
- les actions d'aide à la scolarité hors temps scolaire dans le cadre du Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité) 2010/2011 financées par la Caf : 3 actions pour 6 000 €.
- ainsi que des actions dans les domaines de XXXX financées par le Conseil général (58 800 € pour 20 actions) et le conseil régional (XXX € pour 19 actions)



La Maison de justice et du droit

2010 a vu l'officialisation réglementaire de la création de la Maison de justice et du droit (MJD) par décret du 29 septembre.

Celle-ci est placée sous la responsabilité du Parquet et du Tribunal de grande instance de Tarascon. ACCM assure, dans le cadre de la politique de la ville, le suivi de la gestion de cet équipement et finance le fonctionnement des locaux et l'accueil du public (confié en 2010 au CIDFF), soit près de 110 000 € pour 2010.

La Maison de Justice et du droit a accueilli physiquement en 2010 près de 11 300 personnes dont environ 50 % lors de permanences. Des renseignements directs sont donnés dès l'accueil : plus de 5 000 appels téléphoniques reçus.

Les interventions au sein de la MJD sont réparties en deux catégories, celles relevant du volet "accès au droit et aide aux victimes" (environ les deux tiers de la fréquentation) et celle du volet "justice" assurées directement par le tribunal ou par des associations mandatées.

Il est à noter que la permanence recevant le plus de public est celle de la Banque de France avec une moyenne de près de 150 personnes reçues par mois.

Depuis début septembre 2010, le poste de greffier mis à disposition par le tribunal est suspendu. Ceci a conduit ACCM à revoir le fonctionnement de l'équipement et notamment à réfléchir sur de nouvelles modalités d'ouverture au public (plus restreinte à compter de 2011).

Finances

La communauté d'agglomération dispose de sept budgets distincts : le budget principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et quatre budgets annexes pour l'aménagement des zones économiques.

Le budget principal

A travers son budget principal, la communauté d'agglomération met en œuvre les compétences, en dehors de l'eau et de l'assainissement, que lui ont transférées les communes : transport, habitat, développement économique et emploi, politique de la ville, école de musique...

Les recettes de ce budget sont constituées principalement de la compensation relais (38,24 M€, soit 70%) et de dotations versées par l'Etat (11,52 M€, soit 21%).

Près de deux tiers de ces recettes (32,95 M€) sont reversées aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences : elle constitue une dépense obligatoire pour la communauté, et une recette indispensable pour les communes pour équilibrer leurs budgets.

En plus de cette attribution, ACCM verse aux communes une dotation de solidarité, qui n'est pas une dépense obligatoire, contrairement à l'attribution de compensation, et qui s'est élevée à 5,2 millions d'euros en 2010.

Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (5,22 M€), à l'école de musique (1,21 M€), au développement économique et de l'emploi (410.000 €)...

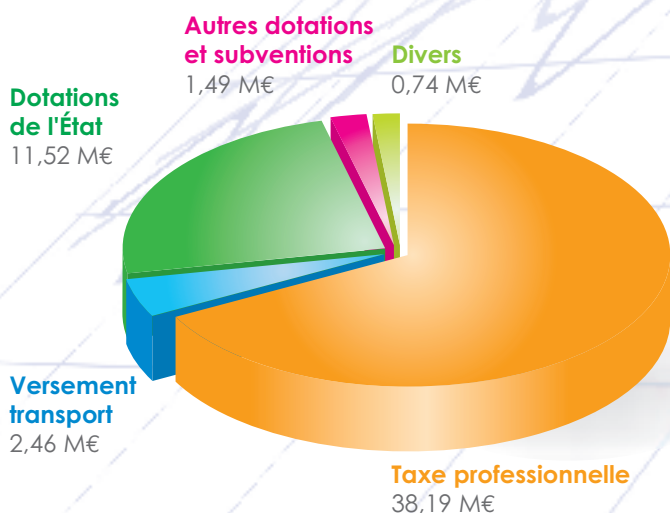
Côté investissement, environ 3,5 M€ ont été engagés en 2010 (hors eau, assainissement et opérations d'aménagement de zones économiques, voir ci-dessous), notamment pour la requalification des zones économiques, l'acquisition du bâtiment de la maison des éditeurs et pour le versement d'aides à la pierre pour le logement social.

Les résultats de l'exercice 2010 ont dégagé un excédent de fonctionnement de 3,47 M€ et un déficit d'investissement de 2,2 M€.

Recettes

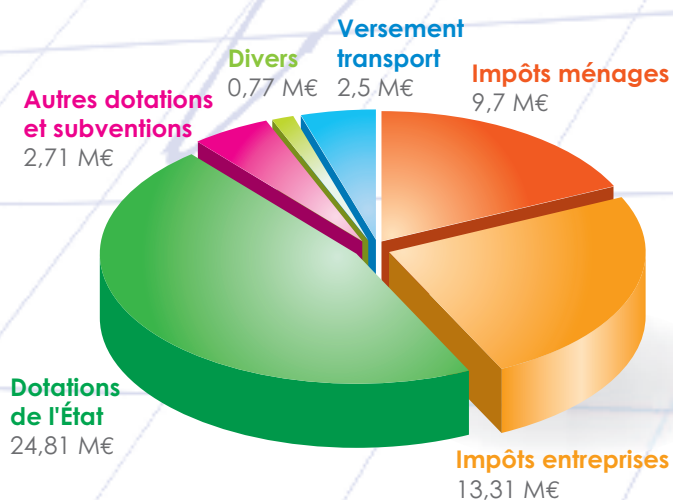
Réalisé en 2010

Les recettes de fonctionnement du budget principal



Prévisionnel 2011

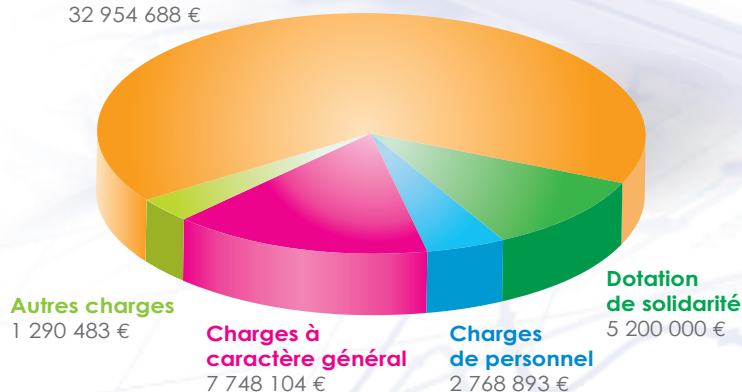
Les recettes de fonctionnement du budget principal



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Atribution de compensation
32 954 688 €



Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux : ils sont donc retracés dans des budgets annexes, et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers.

Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages (stations d'épuration, captages...) qui sont à la charge d'ACCM. En 2010, elles se sont élevées à 1,7 M€ pour l'eau et 1,3 M€ pour l'assainissement.

Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil général, du conseil régional et de l'agence de l'eau, ont permis de financer un programme important de travaux dans les domaines de l'eau (4,5 M€) et de l'assainissement (11,6 M€).

Les budgets annexes des zones économiques

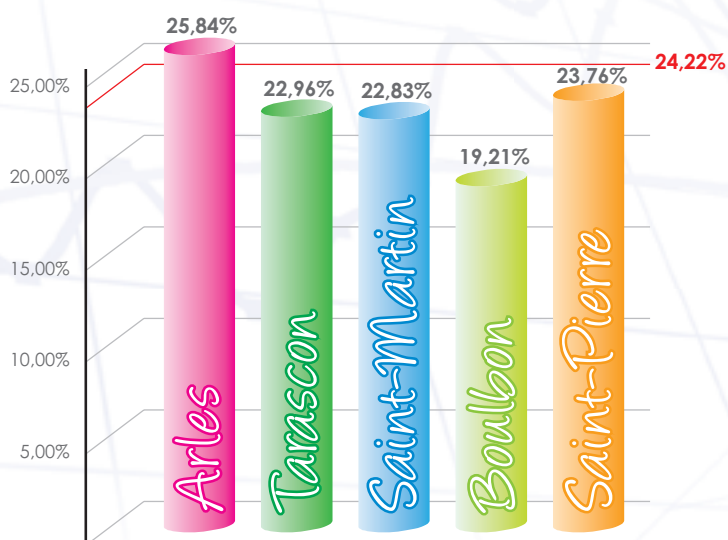
Ces budgets, au nombre de quatre (plaine de Montmajour et Fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Ecopole à Saint-Martin-de-Crau), doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains.

Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles, qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises. En 2010, 1,7 M€ ont été consacrés à ces opérations d'aménagement.

<i>Les dépenses...</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	50 654 356 €	3 804 913 €	54 459 269 €
Budget annexe de l'eau	386 884 €	5 605 536 €	5 992 420 €
Budget annexe de l'assainissement	935 634 €	13 697 360 €	14 632 994 €
Budgets annexes des zones économiques	975 903 €	733 000 €	1 712 903 €
TOTAL	52 956 777 €	23 840 809 €	76 797 586 €

Finances

Taux de cotisation foncière des entreprises appliqué dans les communes en 2010



Une durée d'harmonisation de 12 ans : depuis 2004, chaque taux communal évolue, à la hausse ou à la baisse, pour atteindre 24,22% en 2015.

Suppression de la taxe professionnelle

La réforme de la taxe professionnelle décidée en 2009, a été appliquée aux entreprises en 2010. Elle ne le sera en revanche qu'à partir de 2011 pour les collectivités.

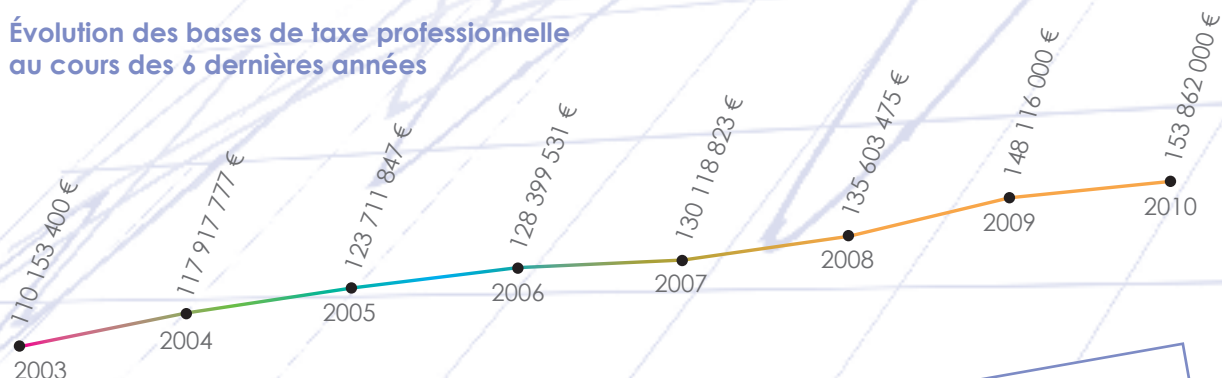
En 2010, ACCM a perçu une compensation relais (37,3 M€) identique à ce qu'elle aurait perçu au titre de la taxe professionnelle.

Les premiers effets de la réforme, néfaste pour les collectivités, se feront sentir dès 2011, où la taxe professionnelle sera remplacée par d'autres taxes (notamment la taxe d'habitation précédemment perçue par le département) et surtout par une dotation de l'Etat qui sera au mieux figée dans le temps.

La taxe professionnelle représentait deux tiers des recettes de la communauté d'agglomération. Il s'agissait d'une recette dynamique (+ 4% par an depuis la création d'ACCM en 2004).

Son remplacement par des taxes moins dynamiques et des dotations gelées aura des conséquences financières importantes pour ACCM.

Évolution des bases de taxe professionnelle au cours des 6 dernières années



A noter

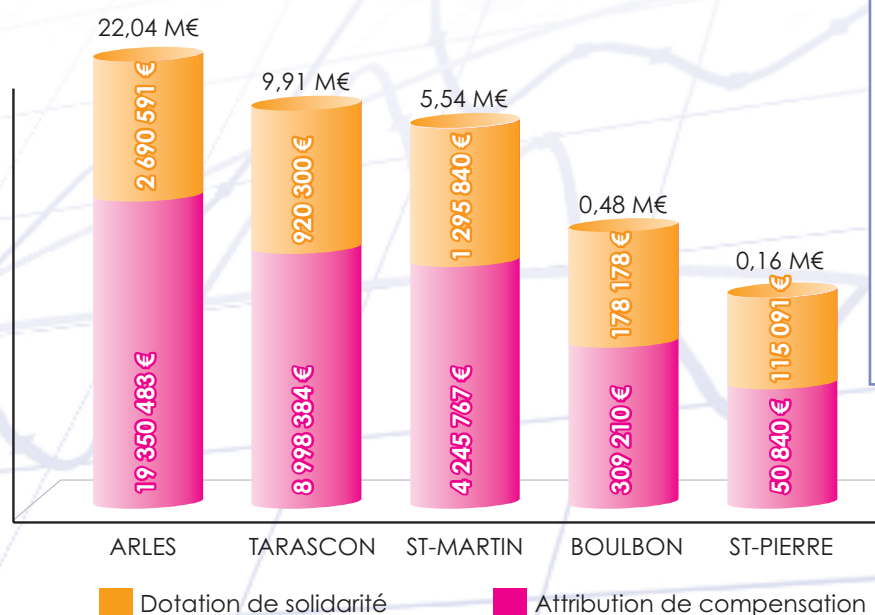
Les augmentations de recettes liées à la taxe professionnelle ne résultent pas d'une augmentation des taux. Le taux moyen de TP des cinq communes d'ACCM a été calculé en 2003 à 24,22%. En 2010, il était toujours de 24,22%.



Une dotation de solidarité pour les communes

La loi permet aux communautés de verser à leurs communes membres une dotation de solidarité, qui vient abonder leurs recettes de fonctionnement. Cette solidarité financière est permise par une situation saine des finances communautaires, résultat notamment de politiques de développement économiques ambitieuses et volontaires. En 2010, 5,2 M€ ont ainsi été répartis entre les cinq communes sur la base de critères dits de solidarité (potentiel fiscal, nombre d'habitants...), ainsi que d'un critère mesurant l'évolution des bases de taxe professionnelle sur chaque commune (sorte de « prime » au développement et à l'accueil d'entreprises).

Répartition
de la dotation de solidarité
et de l'attribution de compensation
par commune en 2010



En plus

La région apporte son soutien à ACCM au travers d'un contrat de développement signé en 2010 pour une durée de quatre ans (2010-2013) portant sur l'emploi, l'habitat, la mobilité, l'environnement et le développement durable, les équipements culturels et le tourisme). Elle participe par ailleurs au financement des stations d'épuration, aux actions de la politique de la ville, de l'emploi et de l'insertion.



Le soutien des collectivités

Dans ses différents domaines de compétence, la communauté d'agglomération fait régulièrement appel au soutien financier d'institutions partenaires, au premier rang desquelles figurent le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence Alpes Côtes d'Azur.

Le conseil général contribue au développement d'ACCM, en soutenant notamment les investissements dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou de développement économique, ainsi que différentes actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion notamment.

A noter également les concours financiers de l'Union européenne dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, de l'Etat dans le champs de la politique de la ville, et de l'Agence de l'eau pour le secteur hydraulique.

Le conseil communautaire

→ Saint-Martin-de-Crau



Claude **Vulpian**
président
maire



Maurice **Sambain**
vice-président



Dominique **Teixier**
conseiller communautaire



Marie-Rose **Lexcellent**
conseillère communautaire



Patrice **Vulpian**
conseiller communautaire



Daniel **Petitjean**
conseiller communautaire



Georges **Bernot**
conseiller communautaire

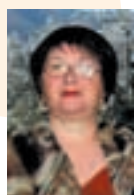


Mireille **Henry**
conseillère communautaire

→ Boulbon



Rolland **Roche**
vice-président, maire



Renée **Amy**
conseillère communautaire



Bernard **Dupont**
conseiller communautaire

→ Arles



Hervé **Schiavetti**
vice-président, maire



David **Grzyb**
vice-président



Martial **Roche**
vice-président



Mohamed **Rafai**
vice-président



Alain **Dervieux**
vice-président



Bernard **Jourdan**
conseiller communautaire



Jean-Luc **Masson**
conseiller communautaire



Claire **Antognazza**
conseillère communautaire



Nicolas **Koukas**
conseiller communautaire



Jacques **Bachevalier**
conseiller communautaire



Jacques **Desmazes**
conseiller communautaire



Véronique **Ponzé**
conseillère communautaire



Roger **Gueyraud**
conseiller communautaire



Nora **Makhlouf**
conseillère communautaire

→ Tarascon



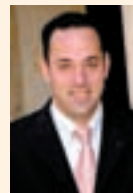
Charles **Fabre**
vice-président, maire



Jérôme **Binet**
vice-président



Jean-Marie **Poveda**
conseiller communautaire



Christophe **Ruy**
conseiller communautaire



Arlette **Mathieu-Jean**
conseillère communautaire



Nourredine **Elakehal El Miliani**
conseiller communautaire



Renée **Salles**
conseillère communautaire



Monique **Bouillard**
conseillère communautaire

→ Saint-Pierre-de-Mézargues de-Mézo



Jacky **Picquet**
conseiller communautaire,
maire



Jean **Brun**
vice-président

Les services

communautaires

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard
5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 ARLES Cedex
☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79
www.agglo-accm.fr • lepresident@agglo-accm.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.

Accueil

Micheline Roussel / Stella Draï



Direction générale

François Fornero
☎ 04 86 52 60 10

Direction des services techniques

Alain Beaumont
☎ 04 86 52 60 40

Direction communautaire & assemblées

Marine Baudry
☎ 04 86 52 60 10

Direction juridique et DRH

Christel L'Ebrelec
☎ 04 86 52 60 01

Direction des finances

Nicole Palouzié
☎ 04 86 52 60 31

Communication

Laure Royan-Serra
☎ 04 86 52 60 13

Administration générale

Caroline Pestel
☎ 04 86 52 60 01

Commande publique

Majda El Mesbahi
☎ 04 86 52 60 00

Pôle développement économique

Bruno Defour
☎ 04 86 52 60 60

Emploi

Cécile Teyras
☎ 04 86 52 60 66

Pôle hydraulique

Olivier Pecault
☎ 04 86 52 60 40

Aménagement des zones économiques

Isabelle Fonteneau
☎ 04 86 52 60 40

Habitat-aménagement de l'espace

Cathy Heyte
☎ 04 86 52 60 80

Transports

Muriel Giraud
☎ 04 86 52 60 90

Politique de la ville

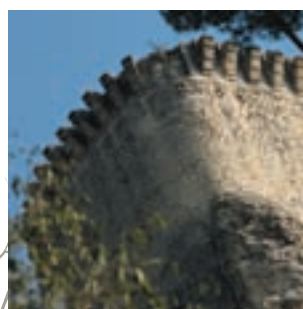
Yannick Barbeau
☎ 04 86 52 60 20

École de musique

René Villermy
☎ 04 90 49 47 17

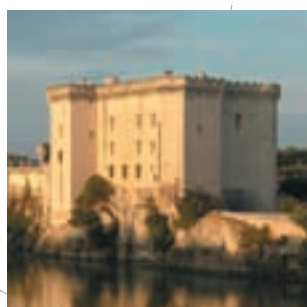
Les communes membres

Saint-Pierre-de-Mézoargues
Place de la mairie
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues
☎ 04 90 43 93 42

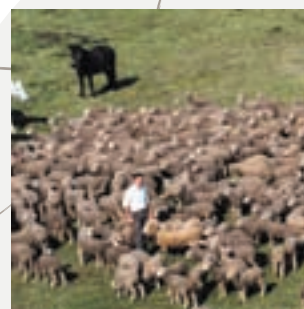
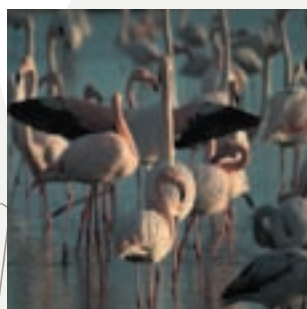


Boulbon
Place Victor Barberin
13150 Boulbon
☎ 04 90 43 95 47

Tarascon
Place du marché
13150 Tarascon
☎ 04 90 91 00 07



Arles
Place de la République
13200 Arles
☎ 04 90 49 36 36



Saint-Martin-de-Crau
1, place Dr Joseph Bagnaninchi
13310 St-Martin-de-Crau
☎ 04 90 47 17 29

Rapport d'activités 2010

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
Cité Yvan Audouard • 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 Arles Cedex
☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79 • www.agglo-accm.fr

Directeur de la publication : Claude Vulpian - lepresident@agglo-accm.fr

Directeur de la rédaction : François Fornero - f.fornero@agglo-accm.fr

Rédactrice en chef : Laure Royan-Serra - l.royan-serra@agglo-accm.fr

Rédaction : Anne-Paule Flouw - a.flouw@agglo-accm.fr

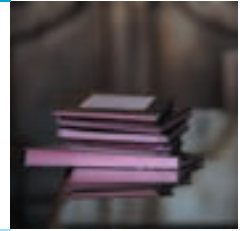
Conception-Réalisation : Ludovic Dangles
ludovic@presses-tarasque.fr

Impression : Les Presses de la Tarasque - ☎ 04 90 91 15 11

Date : Mai 2011 - Tirage : 1500 ex sur papier 100% PEFC

Crédits photos : ACCM, Florent Gardin, Lionel Roux, ville d'Arles, ville de Saint-Martin-de-Crau, ville de Tarascon, ville de Boulbon, ville de Saint-Pierre-de-Mézoargues, vues aériennes : DR, Fotolia.





Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard

5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 ARLES Cedex

Tél. 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79

lepresident@agglo-accm.fr

www.agglo-accm.fr